



Politique Technique du Club Ligue inter-cité (compétitif)

1. Objectifs généraux

- 1.1 Le développement du joueur, sur les dimensions suivantes : technique, tactique, physique et mentale, est l'objectif primordial du club.
- 1.2 Les équipes compétitives (AAA, AA, A) doivent développer l'esprit d'appartenance au club.
- 1.3 Développer une philosophie (identité) de jeu propre au club et qui sera commune à toutes les équipes compétitives du club.



2. Composition des équipes

- 2.1 Les équipes de garçons sont constituées uniquement de garçons et celles des filles uniquement de filles.
- 2.2 Le nombre de joueurs composant une équipe (A, AA) est déterminé comme suit :
- U09 à U10 : 11 (minimum) à 15 (maximum) joueurs
 - U11 à U15 : 14 (minimum) à 18 (maximum) joueurs
 - U16 à U18 : 16 (minimum) à 18 (maximum) joueurs
- 2.3 Le choix des équipes compétitives à inscrire à l'association régionale de soccer de Concordia est fait en collaboration avec la direction technique.

3. Camp de sélection (séances d'essai)

- 3.1 Le principe de sélection est : chaque joueur doit évoluer au niveau qui lui est adéquat en fonction de ses habiletés afin de lui assurer un bon développement.
- 3.2 Concept de division 1 et division 2 :
Dans une catégorie, les équipes sont formées par niveau. Le principe cité en 2.1 sera appliqué. (nivellement vers le haut)
Les équipes sont équilibrées uniquement si elles évolueront dans la même division.
Toutefois, un joueur pourra passer d'un niveau à un autre (avec l'aval du directeur technique), selon que celui-ci a fait une bonne progression ou l'inverse.



- 3.3 Chaque début de saison, des séances d'essai sont planifiées pour chaque catégorie.
- 3.4 Tous les entraîneurs des équipes de chaque catégorie, en collaboration avec la direction technique veilleront au bon déroulement des séances d'essai et la répartition des joueurs par équipe.
- 3.5 Dans sa chaque catégorie, la formation des équipes se fait en commençant par le niveau le plus haut (AAA, AA, A div1, A div2) et les joueurs retranchés dans cette catégorie seront invités à s'inscrire à la ligue récréative (HL)
- 3.6 Chaque joueur doit participer à au moins trois séances d'essai pour être évalué.
- 3.7 L'engagement du joueur (présence à deux séances d'entraînement, un match, minimum (02) deux tournois) et sa disponibilité durant la saison (durée de congé) font partie parmi les critères de sélection.
- 3.8 La loi du 4-2 est en vigueur lors de la formation des équipes.
À talent égal, le joueur du club est priorisé.
- 3.9 Les listes des équipes formées sont envoyées par l'entraîneur chef au directeur technique pour approbation.
- 3.10 Une fois que la liste d'une équipe est approuvée, l'entraîneur chef est tenu d'informer les joueurs et les parents des résultats de sélection pour son équipe. Ainsi, Il pourra commencer son plan d'entraînement.



4. Sur-classement définitif

- 4.1 Le simple sur-classement d'un joueur est de lui permettre d'évoluer dans une équipe de la catégorie immédiatement supérieure.
- 4.2 Le club NDGSA ne fait pas la promotion de cette politique. Cependant, dans certains cas, et pour l'intérêt du développement du joueur, le sur-classement est autorisé seulement si les critères suivants seront satisfaits :
- Le joueur est dominant dans sa catégorie et dans la catégorie supérieure.
 - Le sur-classement est demandé par l'entraîneur du joueur pour un meilleur développement de ce dernier.
 - Le sur-classement est approuvé par le directeur technique.

5. Utilisation des joueurs réserve (call-up)

- 5.1 Aucun entraîneur n'est autorisé à empêcher un des joueurs de son équipe à jouer en réserve dans une autre équipe sauf pour des considérations exceptionnelles qui seront discutées avec le directeur technique.
- 5.2 Une équipe ne peut pas faire de demande pour les joueurs réserves si elle a plus de trois (03) joueurs substitués pour le match.
- 5.3 Toutes les demandes des joueurs réserves doivent se faire entre entraîneurs chefs en tenant informé le directeur technique.



- 5.4 Un joueur ne peut être joueur réserve si son équipe dispute un match durant la même journée.
- 5.5 Éviter de toujours demander les mêmes joueurs. Il est très valorisant pour les enfants d'être joueur réserve pour une autre équipe.
- 5.6 La demande de joueurs de réserves doit se faire selon les besoins (positions) et non en fonction d'un joueur en particulier. Exemple : J'ai besoin d'un défenseur, un milieu et deux attaquants.
- 5.7 Pour les équipes AA, la demande des joueurs réserve doit être prioritairement faite à l'équipe se trouvant dans la même catégorie d'âge (exemple : L'équipe U14 AA doit demander d'abord à U14A)

6. Entraîneurs et entraînements

- 6.1 Un entraîneur est à la fois : formateur, leader et conseiller
- 6.2 Chaque entraîneur est tenu de respecter le code de conduite instauré par l'ARS Concordia et la charte de l'esprit sportif.
- 6.3 Chaque entraîneur est tenu de respecter les différentes politiques du club.
- 6.4 Chaque entraîneur est tenu d'assister aux Collège technique (CT) du club et aux différentes activités organisées par le directeur technique.
- 6.5 Aucun entraîneur ne sera désigné sans le consentement du directeur technique.



- 6.6 Il est de la responsabilité de l'entraîneur de planifier la saison en fixant les objectifs (technique, tactique, physique et mentale) pour son équipe et la mise en place des moyens pour l'atteinte de ces objectifs (programmation) et d'en discuter avec le directeur technique.
- 6.7 L'entraîneur doit tenir une réunion de début de saison avec les parents afin de communiquer entre autres:
- Les objectifs de l'équipe
 - Fonctionnement interne de l'équipe (philosophie de l'entraîneur, utilisation des joueurs, temps de jeu, absences, retards, contestation,... etc.)
 - Rôle et attentes des parents
- 6.8 Il est de la responsabilité de l'entraîneur de planifier et de mettre en place sa séance d'entraînement. Aucun parent n'est toléré à s'impliquer dans son déroulement sur le terrain.
- 6.9 Chaque équipe devra effectuer au minimum (02) deux séances d'entraînements par semaine.
- 6.10 L'annulation d'une séance d'entraînement doit se faire uniquement dans le cas où la sécurité des joueurs n'est pas assurée.
- 6.11 La direction technique doit être avisée de tout changement effectué dans la programmation des séances d'entraînement par les entraîneurs.
- 6.12 Le club encourage les entraîneurs à parfaire et perfectionner leurs niveaux de qualification en participant aux divers stages et formations organisés par l'ARS Concordia et la F.S.Q.



6.13 Niveaux de certification

Classe « A »

Catégorie	Stages FSQ avant 2012	Stages FSQ à partir 2012	PNCE
U-09 - U-10 D2	Entraîneur-animateur enfant	S2- Les fondamentaux	+ Théorie A
U-09-U-10 D1	Entraîneur-animateur jeune	S3 - Apprendre à s'entraîner	+ Théorie A
U-10 – D2	Entraîneur-animateur enfant	S3 - Apprendre à s'entraîner	+ Théorie A
U-10 – D1	Entraîneur-animateur jeune	S3 - Apprendre à s'entraîner	+ Théorie A
U-12 – U-14	Entraîneur-animateur jeune	S3 - Apprendre à s'entraîner	+ Théorie A
U-16 – U-18	Entraîneur-animateur senior	S7- Vie active	+ Théorie A
Senior	Entraîneur-animateur senior	S7- Vie active	+ Théorie A

Classe « AA »

Catégorie	Stages FSQ avant 2012	Stages FSQ à partir 2012	PNCE
U-12	Entraîneur-animateur formé (enfants, jeunes, seniors)	S2- Les fondamentaux S3 - Apprendre à s'entraîner S7- Vie active	+ Théorie A
U-13	DEP ou être inscrit au DEP	DEP	
U-14 à U-18	Entraîneur-animateur formé (enfants, jeunes, seniors)	S2- Les fondamentaux S3 - Apprendre à s'entraîner S7- Vie active	+ Théorie A
Senior	Entraîneur-animateur formé (enfants, jeunes, seniors)	S2- Les fondamentaux S3 - Apprendre à s'entraîner S7- Vie active	+ Théorie A

6. Évaluation des joueurs (Tests)

- 6.1 Au cours d'une saison, tous joueurs doivent être évalués au moins deux fois (début et fin de saison).
- 6.2 Les protocoles de tests sont mis à la disposition des entraîneurs par l'entremise du directeur technique.
- 6.3 Après chaque évaluation, une copie des résultats des tests est transmise au directeur technique.